

Comité directeur de la Flotte n°9 du 27 mars 2020

Décision n°9-1.

Le **compte rendu du comité directeur du 20 décembre 2019** est approuvé sous réserve de la prise en compte des modifications validées en séance.

Décision n°9-2.

Les membres du comité directeur de la flotte valideront le **projet de rapport annuel 2019** de la flotte présenté en séance au plus tard le 3 avril 2020, après ultime relecture et transmission de la version définitive des chiffres clés par la DFO.

Décision n°9-3.

Après présentation du calendrier 2020 initialement prévu, examen de ses contraintes calendaires, logistiques et contractuelles et des contraintes liées à la situation sanitaire actuelle, le comité directeur de la flotte a validé les **principes à retenir dans l'anticipation de la reprise d'activité de la flotte**, lorsque celle-ci sera possible (cf. annexe).

Décision n°9-4.

Le comité directeur de la Flotte valide la proposition de ne pas engager l'Ifremer, à travers la TGIR Flotte, dans un **partenariat structurant avec la société Ponant** visant à coordonner l'accès aux navires de cette société au profit des équipes scientifiques françaises. Le principe d'un accord de conseil opérationnel et technique entre l'Ifremer et la société Ponant est cependant retenu, à condition qu'en contrepartie les données acquises sur ces navires soient rendues accessibles libres de droits et bancarisées au Simer. Les organismes de recherche français restent par ailleurs libres de leur politique de partenariat vis-à-vis de la société Ponant. Le PDG de l'Ifremer, membre du CA de l'IPEV, est mandaté pour rapporter cette position à l'IPEV.

Décision n°9-5.

Sur avis favorable de la CNFH, le comité directeur valide le regroupement des 3 projets d'universités flottantes déposées pour 2020 sur le *Marion Dufresne* (campagne GHASS2-1) :

- proposition de l'IUEM de l'Université de Bretagne Occidentale (5 ou 6 étudiants retenus) pour une formation de Master 1 en Géologie Marine, Chimie Marine et Biologie Marine,
- proposition de l'Université de Montpellier (3 ou 4 étudiants retenus) dans le cadre du Master Géologie de l'Exploration et des Réservoirs,
- proposition de Sorbonne université (2 étudiants retenus) dans le cadre du Master STePE (parcours Géoscience – Planétologie, Géophysique – Géotechnique).

Les principes et la pérennisation d'un appel d'offre annuel pour des universités flottantes et des transits valorisés sont validés.

Décision n°9-6.

Le comité directeur a débattu du courrier adressé par les enseignants-chercheurs relatif aux **problèmes rencontrés en 2019 / 2020** pour la saisie des demandes de **campagnes côtières d'enseignement** dans le système de gestion des campagnes (SGC), mais également au sujet de leurs modalités de réalisation. Le comité directeur valide la mise en place rapide d'un groupe de travail d'une dizaine de personnes associant la DFO, des représentants des universités et l'opérateur Genavir. Le représentant des Universités Marines proposera les interlocuteurs universitaires.

Décision n°9-7.

Concernant l'**appel à projets Equipex 2020**, la TGIR Flotte se propose de déposer un dossier portant sur des charges utiles innovantes complémentaires concernant les ROV profonds. Le comité directeur valide la fiche présentée, mais chacun des organismes impliqués reste libre du niveau de priorité accordé à son implication dans ce projet.

Décision n°9-8.

Un **comité directeur extraordinaire est convoqué le 16 avril 2020** de 14 à 17h.

Annexe. Principes généraux visant à l'anticipation de la reprise d'activité de la flotte

Les contraintes auxquelles la TGIR Flotte devra faire face au moment de redémarrer l'activité sont de plusieurs natures.

- Celles qui ne dépendent que de la TGIR : capacité à remobiliser les équipages et les équipes techniques, exigences sanitaires, remise en service technique des navires et équipements
- Celles qui dépendent des organismes utilisateurs de la flotte :
 - impact du confinement sur la préparation et l'acheminement du matériel « mission »,
 - date de réouverture des autorisations de mission (1) en France, (2) en Europe, (3) dans les outremer et (4) dans les grandes zones géographiques mondiales,
 - exigences des organismes employeurs pour la sécurité de leur personnel à bord des navires.
- Celles qui dépendent d'acteurs externes : logistique du matériel lourd, transport aérien, éventuelles restrictions de navigation dans les eaux françaises, acceptation de traitement par les pays concernés des autorisations de travaux dans un délai réduit, ...

Dans ce contexte, **des premiers principes généraux ont été adoptés par le comité directeur de la flotte du 27 mars 2020:**

- Afin de limiter l'impact sur les équipes, et les problèmes de délivrance de nouvelles autorisations de travaux, on cherchera à limiter au maximum les modifications majeures du calendrier pour les missions postérieures à la date de reprise, par rapport au calendrier initial.
- On cherchera à reprogrammer les campagnes annulées durant la période de confinement dans les périodes restant disponibles, dans la programmation dès 2020 en priorité, et en 2021 quand c'est impossible en 2020.
- Dans la mesure où la quasi-totalité des campagnes hauturières programmées en 2020 sont classées P1, la CNFH se positionnera sur les projets de calendriers à posteriori, sans pré-hiérarchisation des campagnes annulées.
- La CNFC va examiner l'ensemble des campagnes de recherche du premier semestre déprogrammées et va proposer au pôle opérations navales une liste de campagnes scientifiques qui peuvent être décalées en 2021.

Le pôle opérations navales de la DFO prendra contact avec les chefs de missions concernés dans les prochains jours afin de préciser les contraintes logistiques, de dates, et d'impact sur les projets en cours à considérer dans le cadre de la reprogrammation de leur mission.

Un **comité directeur extraordinaire se réunira le 16 avril** pour un point d'étape sur ces premiers retours et examiner les orientations complémentaires à prendre.